

## LE 12 MARS LORS DU Conseil d'Administration DE LA C.P.R.P \*

### SEULE LA CFDT VOTE CONTRE

## La Mensualisation des Pensions de retraite de la SNCF !

Le 12 mars 2015, le dossier de consultation sur le projet de décret relatif à la mensualisation des pensions du régime spécial de la SNCF, qui entrera en vigueur dès Janvier 2016, a été présenté pour avis lors de la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de la CPRP.

Seule la CFDT a pris ses responsabilités et s'est positionnée en exprimant son refus sur le projet de décret et a obtenu de conserver le principe d'une retraite à échoir.

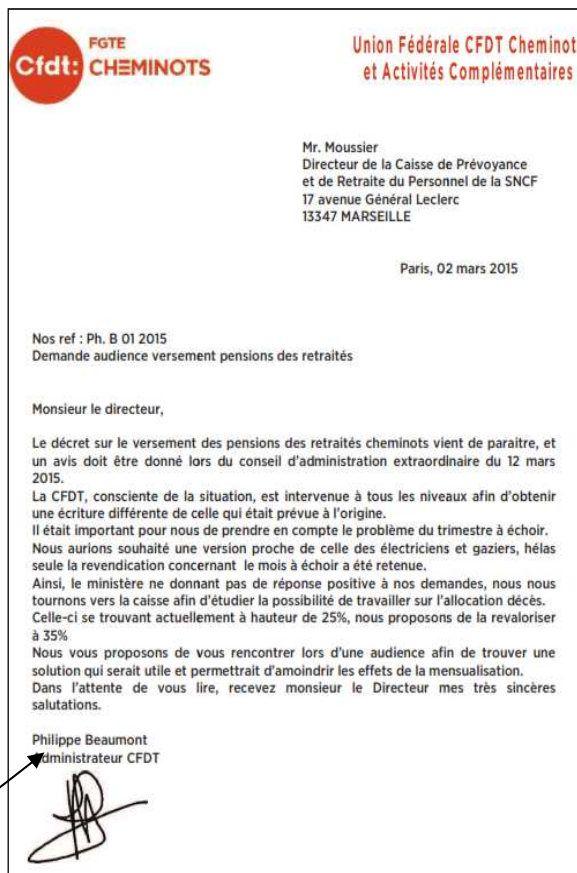
### Sans surprise la CFDT s'est prononcée Contre.

Dès que nous avons eu connaissance de la volonté du Ministère de modifier le système de versement des pensions afin de l'aligner sur le principe du régime général, la CFDT a fait part de son désaccord et a multiplié les interventions pour limiter les impacts de ce projet et préserver la notion de trimestre. Dans le même temps, nous avons obtenu de conserver le principe d'une retraite à échoir (versée dès les premiers jours de la retraite du cheminot).

### DEMANDE D'AUDIENCE

Nous avons demandé une audience au Directeur de la CPRP et au Ministère des Affaires sociales pour négocier le principe d'une augmentation de l'allocation décès, calculée sur la base de la pension annuelle. Elle est actuellement de 25% et nous demandons qu'elle passe à 35%.

\*C.P.R.P (Caisse Prévoyance et Retraite du Personnel de la SNCF)



Nous serons aussi reçus par le Ministère en Avril. Nous vous tiendrons informés des avancées sur le sujet, et continuerons à défendre l'intérêt des cheminots.



### CFDT CHEMINOTS

47-49, boulevard Simon Bolivar  
75019 PARIS  
Tél : 01 56 41 56 70  
Fax : 01 56 41 56 71  
contact@cfdtcheminots.org